



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N°144

N° 2015-049

DECISION PORTANT MANDAT DE REPRESENTATION

**Le Directeur Général par intérim du CHRU de Montpellier,
Administrateur du GCS MERRI**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment son article D6143-33 ;
- VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements publics de santé ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2015 chargeant Monsieur Rodolphe BOURRET d'assurer l'intérim de la Direction Générale du CHRU à compter du 1^{er} novembre 2015 ;
- VU la convention constitutive du GCS MERRI du 20 mai 2009 ;

DECIDE

Article 1 – Mandat est donné à Monsieur Eric MARTINEZ, Directeur des Affaires Juridiques et Directeur Adjoint à la Recherche et l'Innovation, ainsi qu'à Madame Christelle CERIGNAT, Attachée de Direction à la Recherche et l'Innovation, à l'effet de représenter Monsieur l'administrateur du GCS MERRI devant l'ensemble des instances et des juridictions tant de l'ordre administratif que judiciaire, ainsi que devant les Commissions Régionales de Conciliation et d'Indemnisation.

Article 2 – La présente décision prend effet à partir de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, pour la durée du mandat initial inscrite dans la convention constitutive du GCS MERRI.

Fait à Montpellier, le 19 novembre 2015

Le Directeur Général par intérim
Administrateur du GCS MERRI

Rodolphe BOURRET

